



Obtenir diverses attestations (de résidence, de séjour, de départ)

Quoi?

Les attestations suivantes peuvent être obtenues auprès du Contrôle des habitants :

- > attestation de résidence
- > attestation de séjour
- > attestation de départ

Comment?

1. Soit directement **en ligne**.
2. Soit en vous présentant au guichet du Contrôle des habitants.

Informations complémentaires

- > Ces attestations sont soumises à émolument : Fr 20.- par attestation.

Service communal à votre disposition

Des doutes? Des questions? Merci de contacter le [contrôle des habitants](#).